

# AVIS PUBLIC

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette date.

L'enchère publique se tiendra, JEUDI le DOUZIÈME jour de JUIN 2014 à DIX heures en la salle « Les Ruisseaux » de la Municipalité régionale de comté de La Matanie au 158 rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, à Matane.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus et sujets au droit de retrait de un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*). Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication des immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale.

<b>Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble</b>	<b>Matricule, lot(s) et cadastre</b>	<b>*Taxes dues (capital et intérêts au 19 mars 2014)</b>
<b>1. Desjardins Stéphane</b> 107, rue St-Jean Grosses-Roches (Qc) G0J 1K0	2822 92 5910 Lot 4363516, cadastre du Québec Avec bâtisse dessus construite	4 216,89 \$
<b>2. St-Laurent Johanne et Feu Jacques Vinette</b> 374, route 132 Est Grosses-Roches (Qc) G0J 1K0	3224 00 5191 Lot 4363607, cadastre du Québec Avec bâtisses dessus construites	3 881,00 \$
<b>3. 9021-06967 Québec Inc.</b> 102, route 132 Baie-des-Sables (Qc) G0J 1C0	7597 76 9469 Lot P-188, cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame-de- l'Assomption-de-MacNider Avec bâtisse dessus construite	11 358,82 \$
<b>Désignation</b> Un immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot CENT QUATRE-VINGT-HUIT (Lot-P-188) du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider, circonscription foncière de Matane, mesurant deux cent vingt-quatre pieds (224 pi) de largeur à l'avant et à l'arrière et environ quatre cents pieds (400 pi) de profondeur dans ses limites nord-est et sud-ouest et étant borné ledit immeuble, vers le nord-ouest par la route 132, vers le nord-est par la route du Cimetière, vers le sud-est par une autre partie du lot cent quatre-vingt-huit (P-188) appartenant à la Fabrique de Baie-des-Sables ou ses représentants et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot cent quatre-vingt-huit (P-188) appartenant à Léonard Landry ou ses représentants, le tout avec bâtisse y dessus érigée, portant le numéro civique 102, route 132 à Baie-des-Sables, Province de Québec, G0J 1C0, circonstances et dépendances. <b>Mode d'acquisition :</b> <b>Acte de vente publié le 7 octobre 1996</b> <b>sous le numéro 150300 et</b> <b>acte de correction publié le 1<sup>er</sup> mars 2000</b> <b>sous le numéro 156580</b>		
<b>4. Club de Raquetteurs Le Vaillant inc.</b> 479, 4 <sup>e</sup> Rang Est Baie-des-Sables (Qc) G0J 1C0	8098 68 5545 Lot P-514, cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame-de- l'Assomption-de-MacNider Avec bâtisse dessus construite	1 885,51 \$
<b>Désignation</b> Un terrain situé dans la municipalité de Baie-des-Sables, désigné comme une partie du lot CINQ CENT QUATORZE (P-514), quatrième rang, du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider, circonscription foncière de Matane, mesurant QUATRE-VINGT-DIX pieds (90 pi) de front au chemin du quatrième rang Est, CENT VINGT-TROIS pieds (123 pi) dans sa ligne nord-est, et QUATRE-VINGT-SEIZE pieds (96 pi) dans sa ligne nord-ouest; borné au sud-est par le chemin du quatrième rang Est, au nord-est et au nord-ouest par une autre partie du lot 514, propriété de Les Élevages JMS inc., et au sud-ouest par le lot 513-2, propriété de Marcel Ratté, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. <b>Mode d'acquisition :</b> <b>Acte de vente publié le 20 mai 1970</b> <b>sous le numéro 77018</b>		

<b>5. Gagnon Marie-Anna</b> Route 132 Ouest Saint-Ulric (Qc) G0J 3H0	8302 73 1997 Lot P-5A Rang 1, cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Ulric Sans bâtisse dessus construite	308,08 \$
--	---	-----------

**Désignation**

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CINQ-A (P-5A) Rang 1 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Ulric, de la circonscription foncière de Matane, sans mesure précise, bornée et décrite comme suit :

- Vers le Nord-Ouest par le fleuve Saint-Laurent;
- Vers le Sud-Est par la route 132;
- Vers le Nord-Est par une partie du lot 5E propriété de dame Antoinette Gauthier ou représentants et par une partie du lot 5A propriété de Nadine Saint-Amand ou représentants;
- Vers le Sud-Ouest par une partie du lot 5A, propriété de Lyne Labbé et Marie-France Saint-Jean ou représentants.

Le tout sans bâtisse, avec toutes les circonstances et dépendances.

À DISTRAIRE :

1) Un terrain vendu à dame Colette Cimon, suivant une acte enregistré le 11 septembre 1980, sous le numéro 105 881

**Désignation**

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CINQ-A (P-5A) Rang 1 du cadastre officiel Paroisse de Saint-Ulric, de la circonscription foncière de Matane.

Ledit immeuble mesurant soixante-quatre pieds et deux centièmes (64.02') dans sa ligne Sud-Est; quarante-deux pieds (42.0') et quinze pieds (15.0') dans sa limite Sud-Ouest; cinquante-huit pieds et neuf dixièmes de pied (58.9') dans sa ligne Nord-Ouest et dix-huit pieds (18.0') et cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied (54.8') dans sa ligne Nord-Est, le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Ledit emplacement étant borné comme suit :

- Vers le Nord-Ouest et au Nord par le Fleuve Saint-Laurent;
- Vers le Nord-Est par une partie du lot originaire numéro CINQ-A (P-5A) du même cadastre étant un droit de passage de huit pieds (8.0') de largeur environ pour accéder à l'ancienne route 6 au Fleuve Saint-Laurent;
- Vers le Sud-Est et au Sud par l'ancienne route 6;
- Vers le Sud-Ouest par un ruisseau séparant ledit immeuble à celui de Dame Marie Gosselin ou représentants

Le point d'intersection des lignes Nord-Est et Sud-Est est situé à une distance de quatre-vingt-dix pieds et dix-huit centièmes de pied (90.18') du lot originaire numéro CINQ-E (5 E) du même cadastre. Le tout sans bâtisse dessus construite.

2) Un terrain vendu à dame Rita Quimper, suivant acte enregistré le 26 octobre 1977, sous le numéro 96 385

**Désignation**

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CINQ-A (P-5A) Rang 1 du cadastre officiel Paroisse de Saint-Ulric, de la circonscription foncière de Matane.

Ledit immeuble mesurant soixante-quinze pieds de largeur dans ses limites Nord et Sud; par la profondeur qu'il peut y avoir entre le Fleuve Saint-Laurent et l'ancienne route 6.

Ledit emplacement étant borné comme suit :

- Vers le Nord par le Fleuve Saint-Laurent
- Vers l'Est par une partie du lot 5E propriété de Dame Antoinette Gauthier ou représentants;
- Vers le Sud par l'ancienne route 6;
- Vers l'Ouest par le résidu dudit lot étant la propriété du vendeur

Le tout sans bâtisse dessus construite.

**Mode d'acquisition : Déclaration 2098 publié le 10 septembre 1984  
sous le numéro 117646**

**\* Certains frais s'ajouteront à ces montants et ils seront annoncés au moment de la vente.**

**Donné à Matane, ce 31<sup>e</sup> jour de mars 2014.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière